

## « Construire et aménager durablement »

Enjeux : maîtriser le foncier, mobiliser localement, recentrer les fonctions de vie, lutter contre la précarité énergétique et l'étalement urbain

Mots clés : aménagement, développement durable, habitat, services, territoire



Source : ARENE IDF

Pour être réussie, une revitalisation de centre-bourg doit s'inscrire dans une politique locale de transition écologique et énergétique. Les projets d'aménagement ou de construction doivent intégrer le plus en amont possible les objectifs de développement durable que sont la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre la précarité énergétique et la diminution de la consommation de matière première. Quels sont les leviers pour répondre à ces objectifs dans les projets d'aménagement et de construction ?

La mise en place d'une stratégie foncière pluriannuelle clairement définie permettra la rationalisation des ressources financières et matérielles. Les projets d'aménagement et de construction neuve ou en rénovation doivent faire l'objet de réflexions globales à travers une analyse du cycle de vie des consommations énergétiques et des émissions carbone. Pour répondre à ces objectifs, chaque centre-bourg doit apporter ses propres solutions en misant sur ses ressources, ses savoir-faire et la créativité et l'implication de ses habitants.

Construire et aménager durablement un centre-bourg requiert donc une approche transversale et territorialisée. Cette fiche abordera dans ce cadre les trois objectifs suivants :

- Agir sur le foncier pour réinventer les fonctions des îlots en centre-bourg et rénover le bâti
- Privilégier une logique d'économie circulaire : matériaux biosourcés, filières courtes<sup>1</sup>
- Mobiliser les savoir-faire et encourager l'innovation



# Les enjeux et leviers d'action pour un aménagement durable des centres-bourgs

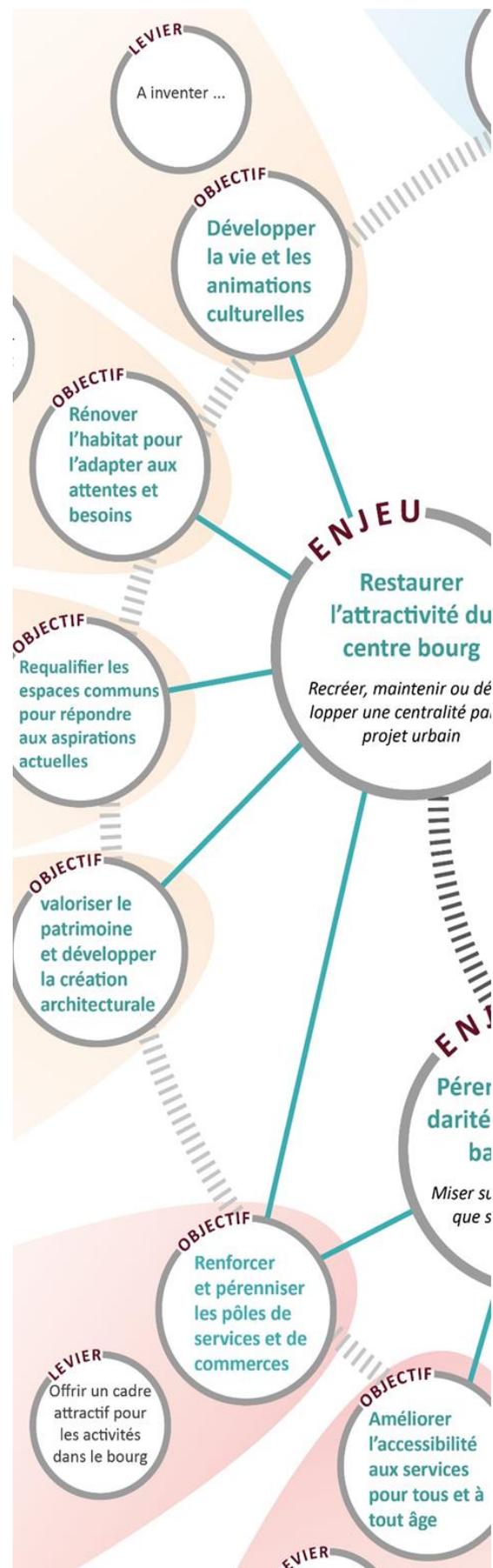
Pour construire et aménager durablement les centres-bourgs, de nombreux leviers peuvent être activés. Par exemple, il peut s'agir de réduire la consommation en énergie en rénovant thermiquement des logements existants ou en encourageant la construction de bâtiments peu voire pas énergivores comme les bâtiments passifs. Dans tous les cas, au préalable, un diagnostic du contexte local et de l'édifice existant le cas échéant, s'impose afin de mettre en œuvre l'action la plus pertinente. Dans les centres-bourgs, le bâti est souvent ancien et peut présenter de nombreuses dégradations. Des solutions, sans surcoût et compatibles avec ces enjeux, permettent l'amélioration thermique et doivent être préférées à l'ajout de matériaux composites, qui peut engendrer des pathologies irrémédiables. Ces solutions ont d'ailleurs été abordées dans l'étude réalisée sur le bâti alsacien par le Cerema Est à la demande de la DREAL Grand Est.

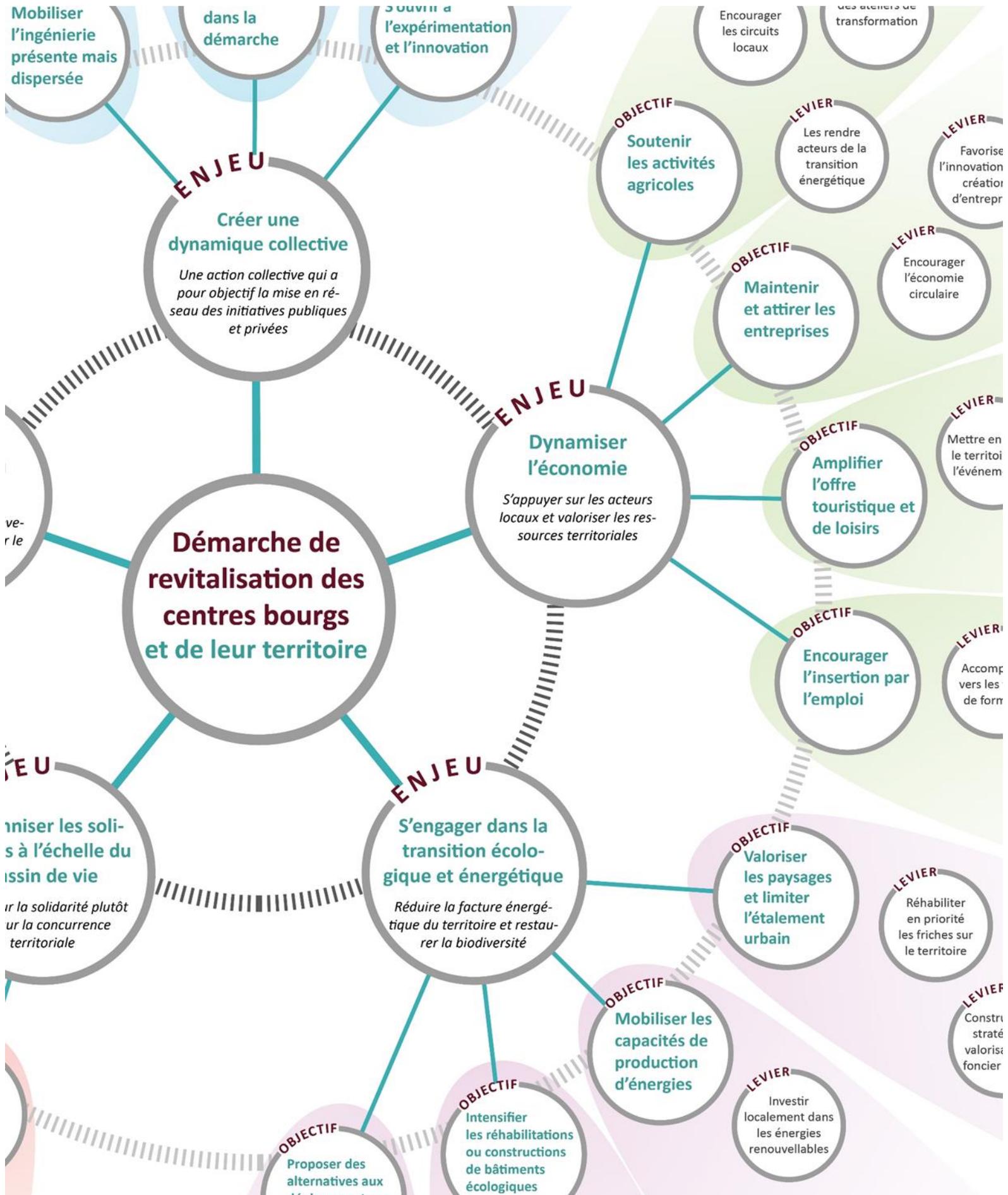
La lutte contre la précarité énergétique au sein de l'habitat fait également partie intégrante du programme national de revitalisation des centres-bourgs au travers des Opah mises en place. Ces opérations sont souvent conjointes à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux », déclinaison du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique signé par les départements auprès de l'Anah, et dont certains propriétaires de communes lauréates bénéficient.

Au-delà d'un aspect purement énergétique, il est important de valoriser dans l'aménagement des centres-bourgs des filières courtes et des matériaux locaux, dans une logique d'économie circulaire. Cela permet de contribuer au développement territorial, à l'économie locale tout en s'inscrivant dans une démarche de durabilité. Enfin, pour que les projets s'inscrivent dans le temps long à cette échelle de proximité, la mobilisation des citoyens et savoir-faire semble indispensable. Dans ce cadre, l'innovation peut avoir un rôle important à jouer afin de contribuer à l'appropriation des projets par tous et faire dialoguer les parties prenantes. Ainsi, l'aménagement et la construction durable en centre-bourg sera abordée sous l'angle des trois thématiques transversales détaillées ci-après.

## Construire et aménager durablement

- **Agir sur le foncier pour réinventer les fonctions des îlots des centres-bourgs et rénover le bâti**
- **Privilégier une logique d'économie circulaire : matériaux biosourcés, filières courtes**
- **Mobiliser les savoir-faire et encourager l'innovation**





# Agir sur le foncier pour réinventer les fonctions des îlots en centre-bourg et rénover le bâti

Les centres-bourgs constituent des lieux privilégiés pour rénover l'habitat et en concevoir de nouvelles formes. Les enjeux y sont forts : logements vacants dégradés, tissu urbain contraint avec une disponibilité foncière limitée. A ces constats plutôt « techniques », peuvent s'ajouter un certain nombre de problématiques sociales comme la baisse démographique, paupérisation et vieillissement, auxquelles il est urgent d'apporter des solutions. L'amélioration de la qualité des logements et leur adaptation aux besoins et usages constituent des actions essentielles pour enrayer cette situation. Toutefois, pour agir et dans une logique d'aménagement durable et d'économie des ressources, la collectivité doit se doter d'une stratégie foncière afin de définir certains îlots qu'elle identifiera comme stratégiques et rénover le bâti associé.

## Mieux gérer le foncier

En centre-bourg, la maîtrise foncière publique, bien que limitée, est un enjeu majeur. En effet, les acquisitions sont souvent réalisées au coup par coup et les collectivités doivent composer avec la prédominance de la propriété privée. Il est donc crucial pour elles de trouver des moyens de gérer le foncier pour garantir une évolution du tissu urbain en adéquation avec leurs besoins et objectifs à long terme. Pour les centres-bourgs, il s'agit d'assurer le développement de l'offre de logement en renouvellement urbain plutôt qu'en extension et assurer le maintien des emplois et activités en cœur de ville en adéquation avec les qualifications des habitants. Une action publique est incontournable pour la mutation de certains espaces (friches, certains îlots bâtis d'habitats indignes par exemple).

Le développement de l'offre de logements, en accord avec les nouvelles aspirations des ménages, et le maintien, l'accueil des activités productives, constituent donc un réel défi pour l'attractivité du centre-bourg. Ainsi, dans le cadre d'un projet de revitalisation, il convient de repérer, dès le début de la réflexion sur la (dé)densification, les îlots stratégiques à potentiellement acquérir. Plusieurs outils peuvent être mobilisés, comme par exemple :

- Les emplacements réservés.
- Des outils relevant de la préemption : droit de préemption urbain ou zone d'aménagement différencié.
- Les expropriations, via les différents types de DUP dont notamment les « DUP travaux » et « DUP réserve foncière ».

La stratégie foncière consiste alors à définir les outils les plus adaptés pour mobiliser, à un coût maîtrisé et dans un délai approprié, les fonciers nécessaires aux projets d'aménagement de demain. Cette question du foncier est abordée plus spécifiquement dans une autre des fiches thématiques.

## Réinventer les fonctions des îlots en centre-bourg

Le désintéressement des ménages pour les centres-bourgs peut s'expliquer de nombreuses façons. Concernant l'habitat, plusieurs constats peuvent être évoqués : Le manque de stationnements, d'espace extérieurs, de luminosité et d'intimité.

Tout l'enjeu est donc de montrer qu'il est possible de créer un habitat de qualité dans les centres anciens. Pour ce faire, la mairie a un rôle déterminant d'incitateur et doit travailler sur l'identité et l'image qu'elle veut renvoyer de son centre-bourg. Pour pallier au manque de confort dans les îlots anciens, les nouveaux projets d'aménagement en centre-bourg doivent être l'occasion de :

- Créer des espaces de respiration. Cela permettra de réduire la sensation d'oppression dans certains passages, logements ou cours.
- Amener de la lumière par aération du tissu et agrandissement des ouvertures.
- Créer des espaces de jardins et des terrasses.
- Réfléchir à l'aménagement de l'îlot pour assurer des cheminements et dessertes simples des logements.

A Saint-Marc-sur-Mer, avec la démolition de l'école Châteaubriand, relocalisée sur le site du Courtil-Brécard, un vaste espace a été libéré au cœur du bourg. Un travail avec le Conseil de Quartier a eu lieu de 2010 à 2013 pour imaginer l'avenir de cet îlot. Le projet prévoit notamment deux programmes de logements (Opération Silène et Opération BPD Marignan) intégrés dans de nouveaux espaces publics de qualité : un plateau piétonnier sur la nouvelle place Jacques-Tati, un espace ludique avec jeux pour enfants.



Ilot Mollé ; Centre-bourg de Saint-Marc-sur-Mer  
Source : ©Ville de Saint-Nazaire



Mairie de Seigneulles avant et après travaux  
Source : <http://www.lqe.fr>



Vue de Lodève où a été lancée l'opération « Défi travaux »  
Source : <http://lodevoisetlarzac.fr/habitat-urbanisme-patrimoine/amelioration-de-lhabitat/>

## Illustration : Encourager la rénovation du bâti

### Salins-les-Bains (39)

La ville de Salins-les-Bains a souhaité mettre en place un dégrèvement de la part communale de Taxe Foncière afin d'améliorer l'habitat. Ce dégrèvement s'applique aux bailleurs qui achètent et améliorent leur logement au moyen d'une aide financière de l'ANAH, ou encore pour les dépenses d'équipements éligibles au volet « économie d'énergie et développement durable » du crédit d'impôt. Ce dégrèvement est soumis à conditions de dépenses (10.000 € sur un an, 15.000 € sur trois ans). Il s'applique aussi aux logements achevés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui présentent une performance énergétique globale élevée.

### Seigneulles (55) (hors programme)

Deux ans de travaux ont été nécessaires pour rénover le bâtiment abritant la mairie de Seigneulles. Ce projet démarré en 2014 est un exemple pour le département de la Meuse. Au conseil municipal, il a fallu convaincre sur le coût de l'investissement à savoir près d'1 M€ pour une commune de 200 habitants : 926 600 € pour la commune et 71 000 € pour la Codecom de Triaucourt Vaubecourt (CCTV).

### Lauzerte (82)

L'amélioration thermique des bâtiments anciens est une préoccupation majeure de la commune de Lauzerte. Cette dernière a souhaité mettre en place un partenariat avec un organisme de formation en construction durable et efficacité énergétique : l'IFECO de Montauban. Suite aux travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion, la collectivité pourra communiquer en s'appuyant sur des cas concrets et inciter à la meilleure adaptation des travaux de rénovation énergétique au bâti ancien.

### Lodève (34)

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), baptisée « Défi Travaux », a été mise en place sur la communauté de communes Lodévois et Larzac. Cette démarche incitative s'adresse aux propriétaires bailleurs et occupants qui souhaitent réhabiliter leurs logements. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement ainsi que des aides de l'ANAH et de l'État ou des collectivités locales. Sur l'ensemble du programme, l'objectif est de rénover 420 logements en six ans dont 228 sur le cœur de ville de Lodève. L'opération « Défi Travaux » a rencontré un véritable succès et a déjà dépassé les objectifs fixés sur ses deux premières années.

# Privilégier une logique d'économie circulaire : matériaux biosourcés, filières courtes

L'économie circulaire renvoie à une démarche visant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles. Pour l'ADEME, elle se définit à travers ses sept piliers : l'approvisionnement durable, la consommation responsable, l'éco-conception, l'allongement de la durée de vie, l'écologie industrielle et territoriale, le recyclage et l'économie de la fonctionnalité. Concernant le secteur de la construction, la loi de transition énergétique a par ailleurs fixé l'objectif de valoriser 70 % des déchets de construction et de démolition d'ici 2020. L'échelon de proximité que représentent les centres-bourgs est une opportunité pour mettre en place des circuits courts, notamment dans le cadre des chantiers menés localement. Mais comment appréhender l'économie circulaire dans le cadre d'une démarche de revitalisation ? Quelles sont exactement les actions possibles ?

## Mobiliser des matériaux issus de filières locales

Réutilisation de déchets de chantiers, actions en faveur du compostage, réseaux de chaleur chauffés au bois local, il existe des actions en faveur de l'économie circulaire qui vont au-delà de la gestion des déchets. L'enjeu pour les centres-bourgs est donc d'intégrer dans une démarche globale ces initiatives pour valoriser le territoire et le construire durablement. Dans son livre blanc « Économie circulaire - Un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires », l'ADEME fait le lien entre la démarche d'économie circulaire et le projet d'aménagement urbain.

La démarche de la commune de Tréveneuc (22) est intéressante à ce propos et l'illustre bien.

Cette commune littorale de 772 habitants, à forte identité rurale, est située à une vingtaine de kilomètres au nord de Saint-Brieuc. En 2013, elle a initié la redynamisation de son centre-bourg. Son projet s'est concrétisé à travers une opération de renouvellement urbain de plusieurs bâtiments et la redéfinition des espaces publics situés au cœur du bourg. Dans le cadre de cette opération labellisée Eco Quartier, une logique d'économie circulaire a été adoptée.

L'arène granitique ainsi qu'un mélange terre-pierre ont été mis en œuvre pour les espaces de stationnement conservés devant la boulangerie et le restaurant, en remplacement du béton bitumineux présent actuellement sur l'ensemble du bourg. Ces matériaux proviennent de Tressignaux, située à 12 km de la commune.



Aperçu de la boulangerie et de son stationnement à Tréveneuc

Source : enquête terrain



Aperçu des espaces extérieurs du projet de Tréveneuc

Source : enquête terrain

Par ailleurs, comme l'illustre la photographie ci-dessus, un ensemble de murets et de bancs en granit issu de carrières situées à proximité immédiate de Tréveneuc a été installé.

En ce qui concerne les espaces extérieurs, le paillage au sol est fait avec du mulch de bois provenant de feuillus et non de résineux. Les plantes quant à elles proviennent de pépinières locales afin de favoriser l'acclimatation et de limiter le transport.

Le stabilisé, qui a été largement employé pour réaliser les espaces piétonniers du projet, est en sable provenant de la carrière du Goasp situé dans le Finistère.

Le bilan carbone des aménagements se trouve donc amoindri par ces efforts et réflexions menés dès la conception du projet.



Construction d'un groupe scolaire à Hadol © Christian CREUTZ



Le nouveau bâtiment périscolaire de Tendon  
Source : ©URCAUE Lorraine

## Illustration : Matériaux biosourcés et filières courtes

### Hadol (88) (hors programme)

La construction, achevée en 2014, du groupe scolaire d'Hadol, commune des Vosges comptabilisant 2391 habitants en 2015, a été lauréate du Prix LQE 2015 dans la catégorie « Enseignement / Petite Enfance ».

Cette réalisation présente une volumétrie singulière, avec une composition en lamelles se dilatant vers le paysage, et des toitures avec des jeux de planges et pentes.



Usage du bois pour le groupe scolaire de Hadol  
Source : <http://www.serue.com/wp-content/uploads/2016/02/SERUE-EcoleHadol.pdf>

La volonté de la municipalité était d'utiliser le bois local pour sa construction. Les éléments de charpente bois massif et lamellé-collé ont été réalisés en sapin. Le Douglas a été retenu pour les murs à ossature bois et l'ensemble du bardage en lattes ajourées. Enfin, le hêtre a servi pour les éléments en bois massif des menuiseries intérieures et des habillages acoustiques muraux intérieurs.

### Tendon (88) (hors programme)

La Ville de Tendon a mis en place un nouveau bâtiment périscolaire innovant à plus d'un titre : utilisation d'un bois local, le hêtre, de bois courts et développement d'un mode constructif poutre et murs caissons avec isolation paille. Le choix de ce mode constructif a notamment permis de répondre aux contraintes propres au matériau (petits bois, courbure, nervosité), aux contraintes normatives et aux contraintes industrielles (équipement des scieries, qualification du personnel ou encore capacité de séchage).

### Castellane (04)

Une plate-forme bois-énergie a été mise en place à l'échelle du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (A3V), incluant la commune de Castellane. Cette commune est d'ailleurs lauréate du programme de revitalisation des centres-bourgs. Les déchets produits par les entreprises autour de l'exploitation forestière permettent d'alimenter plusieurs réseaux de chaleurs qui desservent majoritairement des équipements publics, bien qu'une réflexion soit entamée pour les ouvrir aux privés ayant d'importants besoins comme les agriculteurs ou les hôteliers. Cet exemple montre bien l'intérêt économique et environnemental que peut présenter le développement des circuits courts.

## Mobiliser les savoir-faire et encourager l'innovation

Après une concertation de plus de trois mois, les ministres de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, ont présenté fin avril 2018 le plan de rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier cible le logement et le patrimoine public : 14 Mds€ y seront consacrés sur cinq ans dont 9,2 Mds€ pour le logement et 4,8 Mds€ pour les bâtiments tertiaires publics. Quatre axes sont poursuivis : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale, lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers, favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires, renforcer les compétences et l'innovation. Les centres-bourgs partagent pleinement ces axes de travail et concentrent bon nombre de ces problématiques. Il s'agit donc d'y mobiliser les savoir-faire et encourager l'innovation.

### Des bâtiments de plus en plus performants

Le renforcement des réglementations thermiques (RT 2000, 2005, 2012, 2018/2020) a poussé les fabricants à développer des nouveaux matériaux et composants afin d'accroître les performances énergétiques du bâti. Sur la base de la RT 2012, les logements neufs doivent consommer au maximum 50 kWh/m<sup>2</sup>/an. C'est cette consommation maximale qui définit d'ailleurs la bâtiment à basse consommation (bâtiment BBC). Concernant la RT 2018, les labels qui la préfigurent sont les suivants :

- Le label BBKA (Bâtiment Bas Carbone) de l'association BBKA.
- Le label « E+C- » délivré par les 5 organismes accrédités (Certivéa, Cerqual, Cequami, Prestaterre et Promotélec Services) ayant passé une convention avec l'État.
- Le label « Bepos-Effinergie 2017 » de l'association Effinergie.

Ces exigences sont largement possibles pour les petites collectivités.

A Grand-Champ (56) par exemple, une nouvelle maison de l'enfance va être réalisée. Cet équipement de 1 000 m<sup>2</sup> à ossature bois et couverture zinc sera respectueux de l'environnement, en s'approchant de la RT 2020. Le montant estimatif des travaux est d'environ 1,8 M€.

### Le bâtiment face au défi numérique

Parmi les sujets qui se trouvent au cœur de la transformation numérique du secteur du bâtiment, figure bien sûr le BIM (Building Information Modeling). Il permet de gérer les chantiers et de réaliser des plans de synthèse. Par ailleurs, on assiste également au développement des immeubles connectés. « Le Big Data va naturellement créer des potentialités nouvelles, en termes de prédiction et d'utilisation des données appliquées à la vente, à la conception et à la réalisation d'immeubles. » (François Bertièrre, Président de Bouygues Immobilier).

### Mobiliser les savoirs faire locaux et encourager la créativité

Les initiatives de la commune de Langouët (35) sont inspirantes à ce sujet. En effet, la municipalité a réalisé un des premiers référentiels fonciers de Bretagne avec l'appui de l'EPF Bretagne. 10 fonciers mobilisables ont pu ainsi être repérés. Sur cette base, la municipalité a lancé un appel d'offre pour réaliser une étude d'économie circulaire en urbanisme rural. L'objectif est de créer sur ces fonciers « des habitats éco-bénéficiant pour l'environnement, en apportant des réponses aux problématiques de la biodiversité, de réutilisation de matériaux et d'éco-matériaux, de stockage des énergies renouvelables et de la mobilité décarbonée » explique le maire.

Pour ce faire, la municipalité a souhaité impliquer des habitants. Des ateliers participatifs d'une demi-journée ont été mis en place :

- le 1<sup>er</sup> pour partager les objectifs et recenser les besoins
- le 2<sup>ème</sup> pour commencer à imaginer des solutions
- le 3<sup>ème</sup> pour définir un scénario désiré sur le type d'habitat à développer sur chaque foncier.

La créativité a été de mise lors de ces moments participatifs : maisons individuelles sur pilotis, collectif, zone consacrée à l'habitat léger, espace central consacré à des jardins potagers.



Un projet de renouvellement urbain mixant économie circulaire, matériaux bio-sourcés et autonomie énergétique à Langouët (35)  
Source : Bruded ©



Vue de la résidence Taviel à Saint-Omer  
Source : crédit photos arch'urba



En premier plan : la nouvelle mairie de Breteil livrée en 2011. En second plan : le bâtiment accueillant le pôle santé et petite enfance au RDC et des logements aux étages  
Source : Bruded ©

## Illustrations : Mobiliser les savoir-faire et l'innovation

### Saint-Omer (62) (hors programme)

La commune de Saint-Omer, par le projet de la résidence Taviel, a décidé de construire en centre-bourg, à proximité des commerces et des services. Ce projet s'inscrivait dans un contexte patrimonial délicat. En effet, en face d'une église classée Monument Historique et dans un périmètre concerné par l'archéologie préventive, un ancien couvent transformé en prison, appartenant à la ville, a été cédé en 1993 à un bailleur social pour y construire des logements. Les bâtiments vétustes comprenaient des parties classées à conserver.

La résidence Taviel, livrée en 1997, a fait l'objet d'un simple permis de construire. L'intérêt de l'opération se situe au niveau du dispositif mis en place à l'époque pour réaliser les économies sans lesquelles l'opération n'aurait pas pu voir le jour.

Deux choix ont été capitaux : celui de la Haute Qualité Environnementale (HQE®) et la volonté de s'inscrire dans la démarche pédagogique d'un « chantier école ». Ces derniers ont permis de maîtriser les coûts de construction et d'accéder à un haut niveau de qualité environnementale et architecturale.

La réalisation d'une partie des travaux sous forme d'un « chantier-école » a permis d'accéder aux prestations correspondant à la qualité patrimoniale du site, tout en offrant une formation à des jeunes en réinsertion.

### Bréteil (35) (hors programme)

La commune de Breteil est située sur l'axe Rennes Saint-Méen-le-Grand, à 20 kms à l'Ouest de Rennes. Dès la fin des années 90, la municipalité projette de requalifier la zone Nord du centre-bourg. Entre 1987 à 2008, la collectivité va progressivement faire l'acquisition de plusieurs habitations ainsi que d'un ancien garage et ses ateliers. L'objectif est de construire : une nouvelle mairie et un pôle de services avec des logements.

La nouvelle mairie, livrée en 2011, est un bâtiment de 850 m<sup>2</sup> construit avec des matériaux sains, et respectant les principes de l'architecture bioclimatique : bâtiment compact, bien orienté, réflexion sur la disposition des pièces, baies vitrées au Sud et zones tampons. Elle a été primée par l'appel à projet « Performance énergétique » 2009 du Département, l'appel à projets « BBC 2009 » de l'ADEME et a reçu l'ECO-FAUR en 2010 de la Région Bretagne.



Reconstruire et réaménager un îlot du centre bourg à Tréveneuc (22)

Source : <https://www.bruded.fr/projet/reconstruire-et-reamenager-un-ilot-du-centre-bourg-a-treveneuc-22/>

## Idées à retenir

Dans le cadre d'une stratégie de revitalisation d'un centre-bourg, construire et aménager durablement requiert une vision large et plurielle allant de l'élaboration d'une stratégie foncière à la prise en compte de contraintes environnementales dans la mise en œuvre des constructions. Cette réflexion est l'occasion pour les centres-bourgs de revisiter la création architecturale et leur redonner de l'attractivité. Pour ce faire, plusieurs leviers existent :

- **L'évolution réglementaire incitative** : la réglementation énergétique et environnementale évolue rapidement et représente une occasion pour expérimenter, avec par exemple la certification E+C- ou encore la nouvelle loi ELAN.
- **La valorisation des savoir-faire locaux** : les centres-bourgs constituent un échelon de proximité formidable pour s'appuyer sur des entreprises de proximité, encourager les synergies et l'intelligence collective dans une logique d'économie circulaire.
- **La participation citoyenne** : elle peut permettre de faire évoluer les projets vers une meilleure prise en compte des besoins des usagers et habitants.
- **L'innovation** : le secteur du bâtiment représente un formidable secteur permettant d'innover en lien avec les nouvelles opportunités offertes par le numérique : le BIM, la flexibilité ou le pilotage de la demande etc.

### Pour en savoir plus :

- Cellule Economique de Bretagne - Autrement la construction - N° 38 - Janvier 2018
- Ouvrage « Espaces publics des centres-bourgs » (Cerema, 2016)
- Guide « Urbanisme opérationnel et aménagement durable », bonnes pratiques et références, 2008
- Bruded – réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités

### Décembre 2018

Cette publication fait partie d'une série consacrée aux différents leviers de revitalisation des centres-bourgs, à partir de retour d'expériences.

La collection est disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>